

Note synthétique

budget primitif

BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024 au titre du Budgetannexe PCRS du SIEIL.

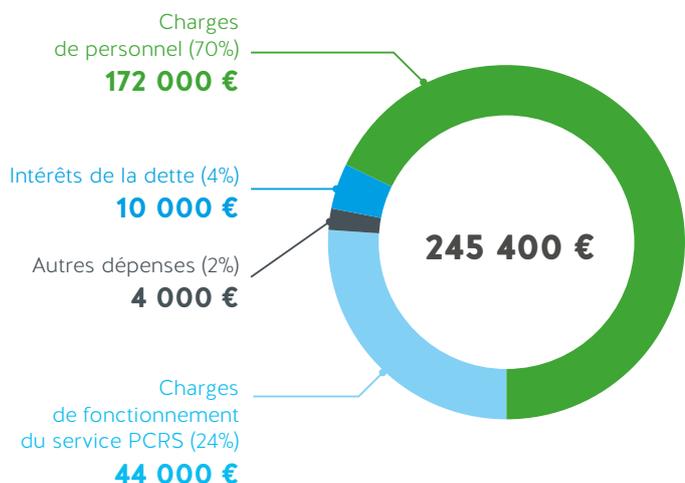
Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la **section de fonctionnement** (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et la **section d'investissement**.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES - 2024



Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 représentent 245 400 €, dont :

- 59 000 € pour les dépenses du service, notamment la maintenance des logiciels et les frais de structure,
- 172 000 € au titre des charges de personnel,
- 10 000 € dédiés au paiement des intérêts de la dette,
- 4 400 € pour d'autres dépenses exceptionnelles et imprévues.

RECETTES D'EXPLOITATION 2024

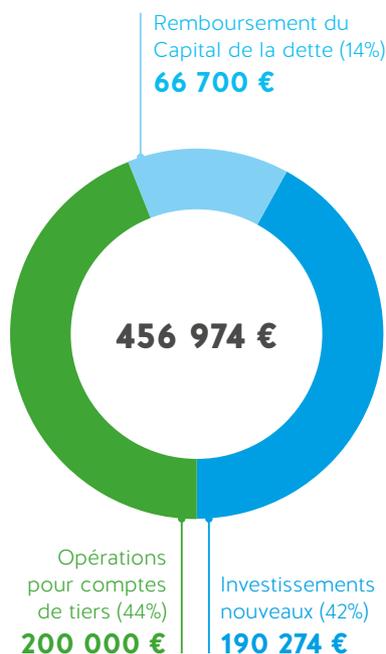
Les recettes d'exploitation attendues en 2024 sont décomposées comme suit :

- 200 000 € au titre des prestations réalisées par le service PCRSauprès des collectivités adhérentes, des gestionnaires de réseaux et des entreprises,
- 50 000 € au titre des adhésions de collectivités,
- 44 000 € au titre d'une subvention versée par le budget principal pour financer la montée en puissance et la consolidation de ce service.



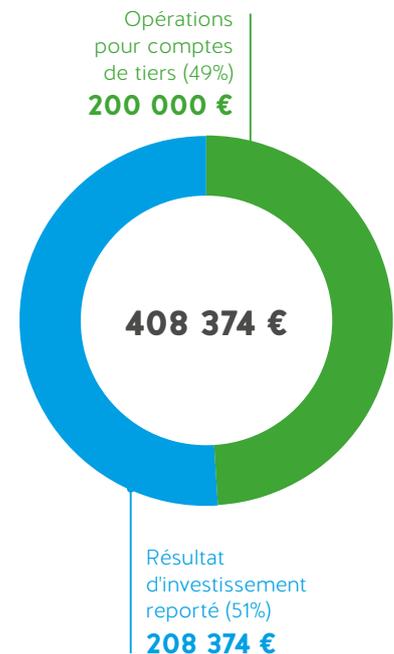
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2024

Les nouveaux investissements sont estimés à 190 274 €. Le remboursement du capital de la dette est de 66 700 €. Par ailleurs, 200 000 € sont inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2024

Les recettes intègrent les 200 000 € inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers, montant en équilibre avec celui prévu en dépenses d'investissement. Le solde des recettes est constitué par la reprise anticipée du résultat d'investissement reporté 2023 pour 208 374 €.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M€ à taux fixe pour une durée totale de 15 ans. Cet emprunt est classé 1-A -Charte Gissler. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 649 999,93 €.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2024

702 374 €

Dépenses prévues en 2024

494 000 €

Recettes prévues en 2024

208 374 €

Résultats reportés en 2023

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.